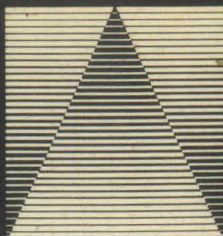


AUFGABE **QUALITY** **PERSPECTIVE**
ZUKUNFT: **OF LIFE:** **ET**
VERBESSERUNG **THE** **OBJECTIF:**
DER **CHALLENGE** **LA QUALITÉ**
LEBENS **OF THE** **DE LA**
QUALITÄT **FUTURE** **VIE**



4. Internationale
Arbeitstagung der
Industriegewerkschaft
Metall
für die Bundesrepublik
Deutschland
Oberhausen,
11. bis 14. April 1972
(Stadhalle)

Dok. A lo-72 Orig. franz.

Serge Antoine ¹⁾

LA QUALITE DE L'ENVIRONNEMENT ET L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE

La qualité de la vie, l'environnement et l'aménagement du territoire semblent être des notions relativement nouvelles pour nos sociétés contemporaines; Elles sont, en fait, la traduction d'attitudes très anciennes. La stratégie géographique des routes romaines, la lutte contre la mer par les Néerlandais, l'organisation territoriale d'un Vauban parcourant la France avec sa planche à dessin, l'équilibre séculaire des paysages ruraux de l'Europe traduisant la sagesse d'une civilisation pré-industrielle équilibrée, sont là pour rappeler à la modestie tous ceux à qui une nouvelle sémantique fait croire qu'il s'agit de notions totalement nouvelles.

Très largement oubliés par des générations de

¹⁾ Secrétaire général de la mission interministérielle pour l'environnement, Paris

décideurs et, en fait, pendant longtemps par les pouvoirs politiques qui ont "sectorialisé" les problèmes en les déracinant de leur contexte et "immédiatisé" des problèmes à long terme, ces deux concepts d'environnement et d'aménagement du territoire réintègrent aujourd'hui l'art de gouverner et sont une des clefs, peu visibles encore, du changement dans les structures et les comportements que nous connaissons dans la vie économique, socio-professionnelle ou institutionnelle.

UN "MANAGEMENT" COMMUN DES RESSOURCES NATURELLES

L'aménagement du territoire peut être, en première analyse, défini comme le souci collectif de mieux prévoir et organiser le développement territorial d'un pays, d'un continent, d'une région. En ce sens, il est une ordonnance de la géographie physique et humaine, ce que certains ont, à tort, de haut point de vue, traduit, dans certains pays, par le mot de "planification physique".

Les éléments principaux qu'il s'est efforcé de prendre en compte au cours de ces dernières années sont la maîtrise de la localisation des entreprises industrielles ou tertiaires, en particulier au regard du plein emploi, le ralentissement ou le développement -selon les cas - des établissements humains pour mieux répartir la croissance urbaine, l'équipement de grandes zones de tourisme, la stratégie des autoroutes,

des voies de communication et maintenant de téléinformatique, la reconversion rurale de certaines régions de faible productivité.

C'est plus récemment qu'il cherche à intégrer de nouveaux soucis appelés maintenant d'"environnement" et des préoccupations plus culturelles.

L'eau a, si j'ose dire, fourni la transition.

La gestion des ressources en eau et la lutte contre la pollution de l'eau ont, en effet, conduit les aménageurs de certains pays européens à mettre sur pied des agences de bassin, à la fois pour dégager des ressources financières et pour établir une stratégie régionale de protection des ressources en eau, il était temps.

La pollution de l'air est une inquiétude plus récente des aménageurs du territoire : des réductions sensibles de pollution ont certes été opérées sur des villes comme Londres, Milan ou Paris, mais il existe un réel souci d'avenir dans quelques Los Angeles du Japon ou d'ailleurs. La qualité de l'air n'intéresse pas seulement les habitants ; quelques industries particulières ont besoin d'un air pur : photographie ou électronique par exemple, comme autrefois le textile devant ses localisations à la qualité de l'eau.

La protection d'autres milieux naturels, comme le sol -hors l'érosion et l'avalanche - a jusqu'ici plus préoccupé

les hygiénistes que les aménageurs, et la mer est encore un 6e continent trop récent pour être pleinement considérée.

Pourtant le rapprochement s'effectue à pas de géant. Et le temps n'est plus où, exprimé par Audiberti, le roi de courtelande pouvait impunément lancer :

"Vous avez plein de marécages n'est-ce pas ? Eh bien, qui nous empêche de planter dedans d'énormes tuyaux de fer blanc, je dis bien de fer blanc comme le fer blanc des gouttières afin de rassembler toute l'eau dans une vallée et que, de là, elle se rende dans les fleuves. Sur les marécages, le blé poussera. L'Angleterre n'en produit guère : elle nous en prendra 15 bateaux par an".

Le souci d'une gestion rationnelle des biens, au fur et à mesure qu'ils apparaissent limités et susceptibles de manquer parce que non renouvelables, sont maintenant au coeur des pensées du planificateur territorial, décidé à organiser la rareté. La planification n'est-elle pas d'ailleurs souvent née du rationnement, étape fruste de rationalisation des choix ?

La raréfaction a donc été le premier signal d'alerte pour ce "monde fini" dont les dimensions se sont restreintes au point que le non retour est maintenant une crainte que seuls quelques isolés percevaient autrefois, comme Henri Daniel Thoreau pendant la première moitié du XIX ème siècle:

"J'écoute un concert où beaucoup de parties ne sont plus tenues. Avec dépit j'apprends que ce que je déchiffre est une copie mutilée, que mes ancêtres en ont déchiré beaucoup de pages importantes et qu'ils ont mutilé les plus beaux passages en maints endroits. Je n'aimerais pas qu'un demi dieu eût pris les plus belles étoiles. Je voudrais connaître un ciel, une terre intacts. Des arbres, des animaux, des poissons et des oiseaux, les plus grands ont disparu ; qui sait si les cours d'eau n'ont pas rétréci!"

La prise de conscience des biens non renouvelables est un premier pas ; les autres sont plus imperceptibles qui ne se réfèrent pas au passé mais à l'avenir. Pourtant eux aussi font leur chemin. L'écologie en devenir, la prospective des milieux et des paysages conduit à mettre de plus en plus en points d'interrogation dans un aménagement du territoire autrefois élémentaire et enthousiaste comme l'étaient les perceurs d'isthmes du XIX ème siècle.

ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE VONT
AU-DELA DU MANAGEMENT DES RESSOURCES NATURELLES

Les politiques de l'environnement et de l'aménagement du territoire n'auraient pas, entre elles, les mêmes rapports si elles n'allaient au-delà du management des ressources naturelles.

L'exemple de l'aménagement agricole qu'est le remembrement de grandes régions permet d'illustrer concrètement les étapes à cet égard. Après les remembrements productivistes (regroupement économique des terres exploitées, desserte rationnelle) sont venues les préoccupations écologiques (ne pas assécher tel marais, faire attention à la nappe phréatique, ne pas araser toutes les haies, ou ne pas éliminer telle friche en sommet de côte ce qui accentue la gelivité d'un secteur etc...). Troisième temps, l'on se rend compte de l'intérêt de la qualité des paysages qui représentent un élément très positif d'une politique de tourisme et dont une région rurale peut espérer tirer un profit complémentaire. Enfin dernier stade, l'on se rend compte des interfaces entre paysage, structure agrorurale et milieu culturel, car le paysage est plus, on le sent bien, qu'un atout esthétique ou touristique. Il est un miroir de la société. Et l'on commence à se poser alors des questions de fond.

Même quand il s'agit de pollution et de ressources naturelles, les réponses aux problèmes de l'environnement seront socio-culturelles ou elles ne seront pas.

La seule réponse aux besoins d'eau claire, d'air pur, de silence ne suffit en effet pas ; elle ne peut pas être donnée si elle ne met pas en oeuvre une volonté sociale précise.

D'ailleurs quelles normes imposer même pour l'eau, ou pour le bruit, par exemple, qui ne tiennent pas compte des besoins profonds de l'homme ? Le décibel n'est pas la référence idéale de nos aspirations de silence.

Cette référence à des objectifs sociaux devient d'autant plus nécessaire que l'environnement ne se limite pas à la lutte antipollution, or bien que cette dernière soit au centre des priorités, la politique de l'environnement s'efforce sans cesse d'intégrer aussi les aspects positifs de la qualité de la vie dans les préoccupations des responsables. En France, lors de la création en 1971 du Ministère de l'Environnement, le Président de la République et le Premier Ministre ont insisté sur cette ouverture. La quête des "amenités" dont parle Bertrand de Jouvenel dans les jardins d'Arcadie est au coeur du problème. L'une des orientations consiste alors à ne pas définir trop rigoureusement l'environnement de manière à être attentif aux différentes quêtes non formulées de la société d'aujourd'hui et à révéler à la société ce que sont ses propres inquiétudes. Ses aspirations, comme ses mécontentements, ont trait aussi bien au niveau de vie, à la banlieurisation anonyme, aux transports inconfortables, au rythme saccadé des temps de loisir, à l'isolement dans la ville, qu'aux soucis des ressources naturelles.

Plus l'on s'écarte du management des ressources naturelles, plus la formulation d'objectifs sociétaux devient indispensable et difficile.

L'urbanisme, pourquoi faire aurait dit Bernanos si l'on ne sait pas quelles villes construire ?

Cette volonté sociale, cette morale de l'environnement n'est en effet pas immédiate. La réponse simple est la conservation du passé. Mais l'environnement ne peut lui-même s'identifier, comme on le fait trop souvent en Europe à la conservation des valeurs historiques et au regret de voir le paysage changer. Les sociétés de protection sont nombreuses qui n'envisagent pas le changement. Pourtant, non seulement celui-ci est inévitable, mais il représente une valeur évidente ; pour en rester aux paysages, il est nécessaire d'en envisager de nouveaux, conformes à nos besoins contemporains. Le monde se construit tous les jours et, quelle que soit la valeur de l'héritage et la conservation du patrimoine, il convient d'être attentif aux innovations, d'être ouvert à la création.

Et en définitive, de se fixer des objectifs quant à la manière de vivre. De faire renaître une poésie.

La lutte antipollution peut mobiliser nos énergies, mais elle doit être située dans une prospective sociale. Et l'on ne saurait à cet égard se contenter de la simplification, fruit d'une société puritaine, qui consiste à classer les "goods" d'une part, les "bads" de l'autre.

L'important est de redéfinir au niveau de la société des choix, des "saveurs". La bible n'a-t-elle pas dit que l'avenir serait sombre "si le sel s'affadit". Le problème est bien, dans notre lutte contre les pollutions, de mettre en avant des valeurs positives des "saveurs" si nous ne voulons pas d'un monde insipide, incolore, inodore et banalisé.

La vertu de l'environnement est alors, non pas d'ouvrir un nouveau domaine à la politique humaine mais de réouvrir la problématique d'une analyse de système que les hommes ont oublié trop souvent dans le monde compartimenté des responsabilités. L'environnement contraint la société à définir des objectifs et à poser plus nettement par rapport aux stratégies et aux moyens.

L'aménagement du territoire, de son côté, ne peut pas, lui non plus, se satisfaire de l'ordonnance du cadre macrogéographique. Il doit se soucier de la vie.

Les objectifs sociaux de revenu, d'éducation, de santé, de qualité de vie dictent, dès aujourd'hui, des orientations

pour une politique territoriale de l'environnement et de développement. La qualité de vie commence à formuler ses exigences au niveau de la macrogéographie. Le développement territorial tend maintenant à être l'expression totale d'une société : le respect de son passé culturel, les images de l'avenir, doivent être pris en grande considération.

Les choix doivent être rendus apparents et il convient de faire attention à ce que la macro-organisation territoriale et sociale ne dicte pas implicitement des modèles (souvent stéréotypés et simplificateurs) d'une vie beaucoup plus riche. Il n'est pas certain, pour n'en prendre qu'un exemple, que la multiplication de "recreation areas" soit la réponse aux problèmes de loisirs qui a bien d'autres alternatives dont certaines ne sont pas territoriales mais sont liées au rythme de vie et aux rapports temps de travail et de loisir.

Même à l'échelle globale d'un pays, les choix de l'aménagement du territoire sont des choix de société, et c'est pourquoi en France, par exemple, ses responsables ont, avant bien d'autres administrations, lancé les premiers essais de prospective sociale (dans le cadre du schéma général de ce pays ou SESAME).

De ce fait, le "zoning" fonctionnaliste élémentaire commence à être dépassé.

Le fonctionnalisme, rappelons le, tend à étiqueter le territoire en affirmant des vocations préférentielles : ici zone urbaine dense, là zone industrielle, là parc et réserve pour la faune. Cette spécialisation du territoire a sa vertu ; mais elle ne saurait être une panacée ni régenter l'avenir ne variatur.

Il serait détestable pour l'aménageur du territoire de se borner à transposer par nomothétie ce zoning fonctionnaliste que l'urbaniste abandonne dans les villes.

La ville qui a sa personnalité propre, selon les termes d'Illitch, transcende largement son organisation spatiale même si celle-ci la commande en grande partie et peut imposer des contraintes telles que la ville ne puisse plus s'exprimer. La "dimension cachée", telle que la définit Edward Hall, donne un sens terriblement vrai et important à cette expression de vie et lie le sens de l'espace à la culture ou, plus exactement, à des cultures différentes.

Environnement comme aménagement du territoire ont donc maintenant en commun d'être des stratégies territoriales où l'espace est entendu comme une valeur ou une référence de civilisation. L'espace géographique, physique et humain est en effet, un cadre global en même temps qu'un intégrateur, permettant de donner un sens aux différentes actions visant la lutte contre les dégradations du milieu et la création d'une qualité

contemporaine des conditions de vie. Le site est à la fois contraignant et élément de création.

PAS DE MODELE UNIQUE : DECENTRALISER

On peut, à ce stade, en tirer deux enseignements :

1) Le premier est la nécessité pour l'environnement et le développement de déboucher sur une stratégie géographique unique.

Il n'est d'abord pas possible, comme on le dit parfois de donner à l'aménagement du développement la macrogéographie, à l'environnement la microgéographie ; à l'un le bulldozer, à l'autre le rateau. L'environnement n'est pas le geste du jardinier de la terre qui viendrait, après coup, biner les allées perturbées par un développement prioritaire. L'environnement se joue à toutes les échelles ; il est présent dans le logement ; il est là, dans le quartier, ou l'ensemble d'habitation, le lieu de travail, la rue ou la place qui sont des éléments essentiels de l'ambiance urbaine. Peu à peu, d'ailleurs, dans nos sociétés, la perception de l'architecture individualisée laisse la place aux volumes de la ville. L'architecture de la ville c'est alors l'urbanisme ; déjà l'échelle grandit. L'environnement a besoin d'une stratégie macrogéographique et l'on ne sauvera pas la qualité de la vie par des micro réalisations, mobilier urbain, hall des immeubles, ou aires de récréation.

A l'échelle d'une région ou d'un pays, l'environnement doit donc faire appel à une ordonnance géographique. Les Pays-Bas le savent, qui ont dû fonder l'équilibre de leur pays sur la lutte contre la mer et l'aménagement des canaux. Aucune politique d'environnement ne tiendra si elle n'est fondée sur une vision géographique d'ensemble. La protection des grands massifs boisés qui ne peuvent être cisailés impunément, la survie des paysages ruraux liés à l'exploitation agricole, la lutte contre la banlieurisation, les zones de réserve de faune impliquent une stratégie régionale et nationale : l'environnement ne peut être l'après-aménagement du territoire, ni le fardage après coup, du développement économique. Parce qu'il ne saurait, en tout cas, se limiter à la "protection de la nature", le développement industriel et urbain ne peut lui être étranger, il doit être présent au moment même de la création industrielle et urbaine ; il ne s'agit pas d'ajouter des gadgets mais d'être là dès le "design", et de comprendre, sans attendre, la "biologie des cycles industriels".

L'organisation territoriale qui comprend la qualité de la vie et le développement ne peut donc faire appel qu'à une stratégie unique. Il n'est, en effet, pas possible de concevoir deux stratégies différentes, l'une pour la géographie du développement, l'autre pour celle de l'environnement.

2) Mais il faut bien préciser les choses car le mot de global est ambigu et la relativité des politiques doit être grande au regard des différentes cultures, au regard des différents stades de développement d'un pays ou d'une région. La même politique territoriale, la même politique d'environnement ne peuvent imposer leurs modèles à travers le monde. Au contraire, elles doivent être attentives et respectueuses de l'état socio-culturel, du rythme de la croissance, de la spécificité des aspirations. Lors de la préparation de la conférence de Stockholm, ces thèmes ont été mis en évidence (colloque de Founex) et il est apparu qu'au travers de la solidarité mondiale, il convenait de ne pas identifier les problèmes de l'environnement avec la manière dont se les posent telle ou telle société développée. La lutte contre la maladie, la pauvreté, la course à l'alimentation constituent, pour les 2/3 du monde, les dominantes de l'environnement.

La "régionalisation" de la politique de l'environnement et de l'organisation territoriale est, de ce fait, importante.

Le niveau mondial, il est vrai, commence à devoir être pris en compte ; des regroupements de pays voudraient s'y intéresser ; l'Europe des Dix par exemple. Des organisations se développent à travers les frontières pour les problèmes communs, Baltique, Mer du Nord, Rhin.

Les Etats et les régions infra-nationales cons-

-tituent aujourd'hui le lien privilégié pour la conception et l'exercice de cette planification territoriale.

J'insisterai aujourd'hui sur l'échelle régionale car celle-ci me paraît intéressante pour la prise en considération des problèmes d'aménagement du territoire et d'environnement. J'y vois à cela plusieurs raisons :

- D'abord parce qu'elles sont encore relativement proches de l'habitant et de la perception des sites quotidiens tout en donnant la hauteur de vue nécessaire à la conduite d'une politique.

- Ensuite parce que c'est à partir de cet échelon que peut s'organiser une responsabilité réelle de la population à l'égard de son cadre de vie. Ceci suppose d'ailleurs que les régions puissent disposer, à leur niveau, d'une maîtrise suffisante sur le triple plan politique, financier et intellectuel. L'environnement et l'action régionale sont, en effet, inséparables.

- Enfin, la région est, à l'époque actuelle, le niveau où les relations multiples qui caractérisent la vie sont les plus riches, par leur nombre (dont ne disposent pas les échelons inférieurs, celui de la commune par exemple) et par leur densité et leur caractère concret (au niveau supérieur, les relations deviennent abstraites et quelquefois formelles...).

C'est au niveau de la région que l'on doit décider d'une politique de transports en commun ou d'un aménagement touristique adapté aux situations réelles.

A cet égard, l'environnement fait prendre conscience que l'aménagement n'est pas la simple juxtaposition, si logique soit-elle, d'équipements mono-fonctionnels. La valeur d'usage multiple prend place dans la définition des programmes, trop souvent préoccupés de répondre à des fonctions uniques juxtaposées.

ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET
LES INSTITUTIONS

Parce que leur finalité est géographique et que leur point d'appui est territorial, l'environnement et l'aménagement du territoire ne peuvent être indifférents aux institutions, à la manière dont leurs frontières sont découpées, au rayon d'action de leurs décisions et à la manière dont elles associent la population.

"Dis moi quelles sont tes institutions et je te dirai ce que sera ta géographie et ton environnement" pourrait on paraphraser ; l'homme de prospective, pour imaginer l'avenir, peut souvent se borner à cette phase de l'analyse tant elle est déterminante.

Pourtant l'on s'aperçoit que les dialogues sont plus complexes et que les prises en considération croissante du cadre de vie, de la qualité de l'environnement ou de l'ordonnance géographique ont, à leur tour, modifié les structures administratives et politiques. Tout au moins tendent elles à le faire soit en suscitant des institutions ad hoc, soit en conduisant à revoir les institutions polyvalentes souvent plus traditionnelles.

A l'échelon central des Etats, au niveau des grandes institutions internationales, le souci de l'environnement comme celui de l'aménagement du territoire ont fait naître des institutions

spécialisées. Les Ministres de l'aménagement du territoire, ceux, plus récents, de l'environnement se sont multipliés à travers le monde, tant il apparaît nécessaire que ces notions, pour entrer dans les faits ont besoin d'une personnalisation à un niveau gouvernemental élevé et d'une incarnation de "mauvaise conscience" à un niveau administratif bien ouvert sur les décisions globales. Sans individualisation institutionnelle, les deux notions ne sont que l'accessoire des dimensions principales d'autres institutions.

A l'échelon de direction d'un pays, la spécificité ministérielle ne signifie pas pour autant qu'elle est fermée sur un "domaine ; elle se nourrit d'un pouvoir central ouvert auquel elle donne une dimension. Regroupement des Ministères, proximité du Premier Ministre, branchement sur la planification centrale caractérisent les administrations nouvelles d'environnement, au demeurant, souvent de "mission" plus que de "gestion".

A l'échelon régional et local, la spécificité des institutions d'environnement et d'aménagement du territoire est moins évidente . Pourtant, ici et là, pour des besoins particuliers, ont apparu des institutions régionales spécialisées : agences de bassin pour l'eau ou l'air, autorités de développement régional pour telle ou telle action momentanée. Il peut s'agir ici de permettre la levée de ressources financières particulières, d'effectuer là des péréquations régionalisées ou de s'attaquer ailleurs au site

propre d'une région précise. La France, par exemple, depuis dix ans a vu naître 6 grandes agences de bassin pour l'eau, 10 organismes d'aménagement d'aires métropolitaines, 3 grands complexes d'aménagement touristique. Au delà de ces organismes dans les Etats centralisés, la Région, encore balbutiante, naît à partir des efforts de planification territoriale, pendant que, dans les pays fédéraux, se redéfinissent les rapports entre l'Etat et les "pays".

Mais l'on ne comprendrait pas le sens réel du choc apporté par les notions nouvelles d'environnement et d'aménagement si l'on se contentait de recenser d'une manière statique les institutions spécifiques. En fait, ce à quoi l'on assiste surtout est une dynamique de changement des institutions traditionnelles et particulièrement les institutions polyvalentes.

Les institutions territoriales polyvalentes sont, par définition, les mieux placées pour tenir compte de l'ensemble des originalités humaines et géographiques et pour en apprécier les aspects qualitatifs. Elles ont, en effet, moins tendance que les institutions de niveau supérieur à décider d'une manière normative et abstraite. Mais en retour, ceci suppose qu'elles soient susceptibles de se définir une véritable personnalité territoriale dont l'échelle et la maturité en ferait des partenaires responsables vis-à-vis des institutions de niveau géographique supérieur. Il faut ajouter qu'une compétence

suffisamment large au regard des secteurs élémentaires de décision concernant l'environnement leur est nécessaire. Même si aucune instance ne dispose, en fait, du "clavier" complet du jeu des décisions, le clavier doit être le plus large possible et il est bien évident en France, par exemple, que 38 000 communes ne peuvent, en l'état, maîtriser convenablement l'évolution de l'environnement.

Les institutions territoriales facilitent la participation des populations concernées en proposant à leur jugement des cas concrets, parce que géographiquement situés. Elles sont à même de définir les niveaux sociologiques propres à assurer au mieux la participation et à maintenir ou retrouver le caractère spontané des aspirations individuelles exprimées en matière d'affaires collectives. En ce sens, l'environnement et le civisme ont des sources communes dans l'attention portée par chaque individu au patrimoine commun.

Ces qualités essentielles de globalité et de participation ou d'expression des populations conduisent donc à faire des institutions territoriales polyvalentes un point d'appui majeur de la politique d'aménagement ou d'environnement. Mais l'intéressant est moins ce constat que l'analyse des modifications apportées par les notions nouvelles dans ces organisations et ces structures.

La première modification réside dans l'ouverture "gigogne" des institutions aux différentes échelles. Aucune entité, même la région particulièrement bien placée ne peut s'enfermer sur elle-même. Entre l'architecture d'un ensemble, le traitement d'un quartier, l'urbanisme d'une ville et l'aménagement d'une région, il ne peut être question de frontières, mais d'un passage à des échelles différentes d'une même politique.

La seconde dynamique est celle de la décentralisation des décisions au bon niveau institutionnel. Des transferts de compétence s'y feront, en fonction des différents éléments du "clavier" de décisions : la maîtrise des ressources en eau justifiera une implantation régionale spécifique au regard du découpage naturel des bassins hydrographiques, alors que la police des bruits sera de la compétence des collectivités locales...

La troisième dynamique est celle d'une révision du découpage territorial du ressort des institutions. Les structures institutionnelles traditionnelles polyvalentes dont notre époque hérite ont pris, le plus souvent, naissance au cours des temps historiques, en fonction de critères dont certains n'ont plus la même incidence aujourd'hui. Il y a donc lieu de réadapter leurs caractéristiques progressivement, et les politiques de l'environnement nous en donnent l'occasion.

Ainsi la plupart des communes européennesont

nées de la manière dont le défrichement des forêts s'est opéré dans le Moyen Age primitif. Leur regroupement peut s'opérer aujourd'hui en fonction du souci d'une tout autre organisation des paysages.

L'environnement et l'aménagement du territoire n'auraient-ils d'effet que sur les structures territoriales liées aux sites, au sol et aux communautés de voisinage ? Rien n'est moins sûr.

D'une part les aspirations qui dépassent le niveau de vie et le revenu quantitatif débouchent inévitablement, au delà des consommations, sur une interrogation de choix entre consommations individuelles et consommations collectives. La qualité de la vie s'ouvre nécessairement sur la prise en considération de l'environnement du travail, de la ville et même de la région. Et l'avenir régional commence à être l'un des éléments de "reterritorialisation" des forces socioprofessionnelles jusqu'ici articulées par secteur et par branche. La branche n'a-t-elle pas souvent caché la forêt ?

L'autre élément de modification des structures socio-économiques non territoriales me paraît être la nécessité de revoir dans une politique de l'environnement une nouvelle distribution du travail. Le gigantesque organigramme des entreprises de production avec leurs regroupements ou leurs filiales fait

apparaître une certaine adéquation aux différents types unitaires de consommation : mais à quel prix de déchets et de hiatus où le coût des déséconomies est soigneusement "externalisé" pour être transféré au voisin. Au point que la ville est aujourd'hui plus la traduction d'un organigramme d'industrie juxtaposée que le tissu biologique qu'elle devrait être.

Il est vraisemblable que le souci de retrouver des unités biologiques fondamentales conduiront le secteur productif à revoir ses frontières et à être plus attentif aux cycles. Sans doute l'élément déterminant des prochaines années sera-t-il moins l'addition de procédés marginaux de lutte antipollution superposés aux systèmes technologiques actuels (comme le pot catalytique aux voitures) mais la révision plus fonctionnelle plus biologique des structures économiques elles mêmes. N'assisterons-nous pas bientôt à la naissance d'une "bio-économie" plus respectueuse que l'économie de consommation aux besoins collectifs et individuels conçus de manière trop unitaire.

Enfin, pour en rester à l'économie, n'assistera-t-on pas à la remise en cause de la notion de consommation de biens "naturels" ? Une nouvelle comptabilité patrimoniale peut apparaître qui nous rende plus économe des biens de ce monde : il n'est pas évident qu'on y arrive en cherchant à quantifier et à comptabiliser les biens jusqu'ici qualifiés de naturels et à les faire payer à leur "juste" prix ; je craindrais même que l'on ne

s'oriente trop vite dans cette voie que nous ouvrent toute grande les économistes classiques fraîchement convertis à l'environnement.

L'important est de déceler des valeurs vraies et des valeurs de relations et d'en tirer les conséquences. A commencer par celles de l'espace quotidien où chaque opération d'aménagement ne peut plus prétendre à l'indépendance totale par rapport au "reste". Un jeu de relations, de plus en plus serré au fur et à mesure que les aménagements concernent des espaces plus vastes et mettent en oeuvre des opérations plus rapidement conçues et exécutées prend progressivement du poids par rapport au techniques d'équipement et aux réalisations elles mêmes. La qualité de l'aménagement-autrement dit l'environnement procède désormais davantage de la qualité des relations que de la qualité des objets. C'est en ce sens que l'on peut, en schématisant, soutenir que l'environnement c'est l'anti-design.

L'EXPERIMENTATION SOCIALE

Adapter des structures aux problèmes de l'environnement, être plus attentif à une biologie des institutions ne suffit pas. Il convient de laisser l'évolution se faire à temps, d'en tirer les conséquences, d'être très attentif à l'innovation et de permettre l'expérimentation sociale.

L'environnement ne se situe en effet pas dans un monde clos où les techniques n'évolueraient pas. La tendance de l'opinion publique, mal informée, consiste ici à ignorer les mutations profondes de la technologie. La politique de l'environnement perdrait beaucoup de ses atouts en raisonnant comme les économistes le font souvent par commodité : "toutes choses égales par ailleurs" avec une technologie stable.

La dynamique de l'innovation appelle donc l'attention des responsables de l'environnement.

Ils vont d'abord surveiller avec minutie - plus qu'ils ne le font aujourd'hui - tous les produits nouveaux à leur naissance. Mais ils peuvent surtout prendre appui sur les mutations pour diminuer la pollution et créer un cadre de vie de qualité, en suscitant une industrie de l'environnement mieux insérée dans le cycle de production. Il ne s'agit pas ici de faire éclore un secteur de gadgets plaqué sur la réalité, mais d'accompagner

le mûrissement d'une industrie plus ouverte aux problèmes de l'équilibre des ressources et la diminution des déchets dits "irrécupérables".

Mais l'innovation technologique n'est qu'un aspect de la dynamique d'une politique d'environnement. L'avance, pion par pion, de la technique n'a de sens que si elle est située dans une structure d'objectifs convenablement pensée et dans un "arbre de pertinence" qui relie développement économique, société et cadre de vie. Aucune prospective, aucune analyse de système à priori ne pourra toutefois servir si les mutations ne sont pas mises à l'essai.

L'expérimentation en vraie grandeur est indispensable pour que l'homme puisse essayer, sur mesure, un cadre de vie contemporain. Il doit récuser la confection ou la maquette. Il lui faut entrer lui-même de plein pied, dans un système de cadre de vie nouveau.

Dans la plupart des industries ou commerces, on s'efforce, avant de lancer un produit et de le généraliser, de l'essayer en vraie grandeur. Or, que constate-t-on dans nos sociétés dites "avancées", quant au domaine des équipements collectifs (écoles, hôpitaux, infrastructures urbaines...) ? peu d'innovations encore moins d'expérimentations. Les responsables ne réagissent pas ici avec les vingt années d'avance indispensables.

Pour ses infrastructures et son aménagement du territoire, un pays est pourtant obligé de raisonner avec de plus en plus "d'avance à l'allumage" et d'anticipation sur la décision d'investir.

L'important n'est pas l'innovation pour l'innovation, mais l'innovation dans ses rapports avec la société, avec la géographie, avec les cadres de vie. Dans cette confrontation, il faudra du temps pour mesurer le changement : raison de plus pour démarrer vite.

Lorsque, par exemple, l'aérotrain sera en service, on commencera à s'apercevoir des mutations qu'il peut apporter sur les modes de vie, sur un système urbain où il peut faire définitivement éclater, entre autres, la notion de ville. Il y faudra bien dix ou quinze ans.

Plus encore que l'expérimentation partielle, ce qui manque est l'expérimentation globale. En effet, si la société n'avance que par des paliers de "secteurs" particuliers, il n'y aura pas vraiment progrès pour la société.

Prenons par exemple, l'industrialisation du bâtiment. Comme cela aurait dû être depuis longtemps, le bâtiment tendra à être un produit comme l'automobile. Que va-t-il se passer ? On fabriquera des logements comme les automobiles sans prendre en compte, ou sans se soucier des changements qu'ils

peuvent entraîner pour l'environnement. Que fera alors la société du gain économique, que peut lui procurer l'industrialisation ? Quelles habitudes prendra-t-elle ? Ira-t-elle dans la direction de l'uniformité industrialisée avec le même système de rues ou d'espaces verts en forme de "mouchoirs de poche" sans réviser ses paysages ? Si la société devait se lancer, comme il convient, dans un système économique de construction de logements en chaîne, il faudrait dès le départ, "essayer" un environnement tout à fait différent. La société devrait essayer des ensembles urbains et non pas des logements unitaires : ce qui est vraiment important c'est la ville et non pas l'élément architectural isolé.

Il conviendrait qu'une société se donne donc les moyens, non pas d'expérimentations unitaires, mais d'expérimentations globales ou semi-globales. Cela coûte cher et on ne peut se payer facilement des capitales à titre expérimental. Mais avec les techniques de simulation et d'observation, on pourrait élargir le champ d'un certain nombre d'expérimentations partielles.

Ce qui vient d'être dit n'est pas propre à l'Europe: les Etats-Unis par exemple, ont sur ce plan de l'expérimentation sociale incontestablement vieilli.

Pour entraîner le développement économique, et l'astreindre à le hiérarchiser en fonction de la qualité du cadre de vie, l'innovation et l'expérimentation seront au cœur même de

la dynamique ; à la condition d'être comprises au sens de l'innovation et de l'expérimentation sociale et de ne pas être circonscrites, ici ou là, à quelque réussite technique. On pourrait s'en satisfaire s'il s'agissait simplement d'une lutte contre les pollutions. Mais celle-ci, nous l'avons dit, ne prend tout son sens que réintégrée dans une préoccupation plus positive d'amélioration de la qualité du cadre de vie.

En définitive, plus encore que des modifications de structures dans les institutions, l'environnement et l'aménagement du territoire conduisent surtout à reconsidérer dans les décisions les finalités d'une société. L'analyse de système que toute société devrait, en permanence, faire dans sa marche, a été oubliée par des générations pressées de produire et de consommer les biens, y compris le sol, l'eau et l'air. Elles sont maintenant conduites dans une subjectivité collective à réinventer leur existence dans une vision à long terme qui tienne compte de l'innovation de la recherche prospective autant que des données permanentes de l'homme et des grands équilibres écologiques.